

DECISION n° 2018-257

(Annule la décision n°2017-214)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE SOCIAL

L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTEN,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 26/01/2009 en qualité d'assistante sociale de Madame Gabrielle BENTEYN,

Vu la nomination en date du 04/06/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame Magali COELHO,

Vu la nomination en date du 02/07/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame BELFACI-LAMALI Shanez,

Vu la nomination en date du 23/03/2016 en qualité d'assistante sociale de Madame Nargisse AMROS,

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jousselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jousselin de Dreux,

DECIDE

Article 1 :

En l'absence de Coordinateur(trice) de l'action sociale et territoriale, responsable du service social, délégation de signature est donnée à :

- Madame Magali COELHO, assistante sociale
- Madame BELFACI-LAMALI Shanez, assistante sociale
- Madame Gabrielle BENTEYN, assistante sociale
- Madame Nargisse AMROS, assistante sociale

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal de Grande Instance (TGI), au Tribunal d'Instance (TI) et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 27 mars 2018.

Fait à Dreux, le 27 mars 2018,

Bernard NUYTTEN
Administrateur provisoire

Magali COELHO
Assistante Sociale

Nargisse AMROS
Assistante Sociale

Shanez BELFACI-LAMALI
Assistante sociale

Gabrielle BENTEYN
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées
- Conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)